

MINISTRE DE LA DECENTRALISATION
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

REGION ATSIINANANA



ARRETE REGIONAL N° 010-2024/MDAT/REG-ATS.
portant nomination des membres de la Structure Locale
de Concertation Régionale (SLC) Atsinanana.

LE GOUVERNEUR

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi Organique n° 2014-018 du 12 septembre 2014, complétée par la Loi Organique n° 2016-030 du 23 août 2016 régissant les compétences, les modalités d'organisation et de fonctionnement des Collectivités Territoriales Décentralisées, ainsi que celles de la gestion de leurs propres affaires ;
- Vu la Loi n° 2014-020 du 27 septembre 2014, modifiée et complétée par la Loi n° 2018-011 du 11 juillet 2018 relative aux ressources des Collectivités Territoriales Décentralisées, aux modalités d'élections, ainsi qu'à l'organisation, au fonctionnement et aux attributions de leurs organes ;
- Vu la Loi n° 2014-021 du 12 septembre 2014 relative à la Représentation de l'Etat ;
- Vu Décret n° 2015 – 957 relatif à la Structure Locale de Concertation des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu le Décret n° 2015-960 du 16 juin 2015 fixant les attributions du Chef de l'exécutif des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu le Décret n° 2019-1866 du 25 septembre 2019 relatif au Gouverneur ;
- Vu le Décret n° 2024-007 du 04 janvier 2024 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 2024-020 du 14 janvier 2024 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 2020-287 du 04 mars 2020 portant nomination du Gouverneur de la Région Atsinanana ;
- Vu l'Instruction n°015-24/MDAT/SG/DGDDL du 22 février 2024 portant création et opérationnalisation de la Structure Locale de Concertation ;
- Vu l'Arrêté Régional n°008-2024/MDAT/REG-ATS du 28 mars 2024 portant mise en place de la Structure Locale de Concertation Régionale (SLC) dans la Circonscription Territoriale de la Région Atsinanana ;
- Vu le Procès-verbal de réunion d'informations et mise en place de la Structure Locale de Concertation Régionale.

ARRETE :

Article premier : En application des dispositions de l'Article 12 du Décret n° 2015-957 du 16 juin relatif à la Structure Locale de Concertation des Collectivités Territoriales Décentralisées, les membres de cette SLC sont nommés par un arrêté du Chef de l'exécutif conformément aux propositions de chaque collègue :

Président : Le Gouverneur

Membres :

- PREFECTURE :
 - Préfet, Chef de District de Toamasina II et Chef de District de Mahanoro.
- DEPUTES :
 - Tous les Députés (07 Districts)

- REGION :
 - Directeur des Affaires Financières et Comptabilité.
 - Directeur des Infrastructures et du Développement.
 - Directeur de l'Administration Générale Régionale.
 - Directeur de Cabinet.
- MAIRES :
 - Commune Urbaine de Toamasina I.
 - Commune Suburbaine.
 - Président de l'Association Régionale des Maires.

COLLEGE STD 1 :

- Direction Régionale de la Santé Publique (DRSP)
- Direction Régionale de l'Education Nationale (DREN)
- Direction Régionale de la Population et des Solidarités (DRPS)

Titulaires :

1. Direction Régionale de la Santé Publique (DRSP)
2. Direction Régionale de la Population et des Solidarités (DRPS)

Suppléant : Direction Régionale de l'Education Nationale (DREN)

COLLEGE STD 2 :

- Direction Régionale du Travail, de l'Emploi, de la Fonction Publique (DRTEFOP)
- Direction Régionale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (DRETFP)
- Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports (DRJS).

Titulaires :

1. Direction Régionale du Travail, de l'Emploi, de la Fonction Publique (DRTEFOP)
2. Direction Régionale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle. (DRETFP)

Suppléant : Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports (DRJS).

COLLEGE STD 3 :

- Direction Régionale des Impôts (DRI)
- Service Régionale de Budget (SRB)
- Trésorerie Générale de Toamasina.

Titulaires :

1. Direction Régionale des Impôts (DRI).
2. Service Régionale de Budget (SRB).

Suppléant : Trésorerie Générale de Toamasina.

COLLEGE STD 4 :

- Délégation Régionale du Contrôle Financier
- Bureau des Douanes de Toamasina

Titulaire : Délégation Régionale du Contrôle Financier (DRCF)

Suppléant : Bureau des Douanes de Toamasina.

COLLEGE STD 5 :

- Direction Régionale des Travaux Publics (DRTP)
- Direction Régionale du Tourisme et de l'Artisanat (DRTA)
- Direction Inter Régionale de l'INSTAT.

Titulaires :

1. Direction Régionale des Travaux Publics (DRTP).
2. Direction Régionale du Tourisme et de l'Artisanat (DRTA).

Suppléant : Direction Inter Régionale de l'INSTAT.

COLLEGE STD 6 :

- Direction Régionale des Transports et de la Météorologie (DRTM)
- Direction Régionale des Mines (DRM)

Titulaire : Direction Régionale des Transports et de la Météorologie (DRTM).

Suppléant : Direction Régionale des Mines (DRM).

COLLEGE STD 7 :

- Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable (DREDD)
- Direction Régionale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène (DREAH)
- Direction Régionale de la Pêche et de l'Economie Bleue (DRPEB).

Titulaires :

1. Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable (DREDD).
2. Direction Régionale de la Pêche et de l'Economie Bleue (DRPEB).

Suppléant : Direction Régionale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène (DREAH).

COLLEGE STD 8 :

-Direction Régionale de la JIRAMA.

-Direction Régionale de l'Énergie et des Hydrocarbures (DREH).

Titulaire : Direction Régionale de la JIRAMA.

Suppléant : Direction Régionale de l'Énergie et des Hydrocarbures (DREH).

COLLEGE STD 9 :

-Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Élevage (DRAE)

-Direction Régionale de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire (DRDAT).

Titulaire : Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Élevage (DRAE).

Suppléant : Direction Régionale de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire (DRDAT).

COLLEGE STD 10 :

-Direction Régionale de l'Industrialisation, du Commerce et de la Consommation (DRICC).

-Direction Régionale de la Communication et Culture (DRCC)

-Direction Régionale du Développement numérique, des Postes et Télé Communications (DRPTC).

Titulaires :

- Direction Régionale de l'Industrialisation, du Commerce et de la Consommation (DRICC)
- Direction Régionale de la Communication et Culture (DRCC)

Suppléant : -Direction Régionale du Développement numérique, des Postes et Télé Communications (DRPTC).

- Chambre de Commerce et d'Industrie de Toamasina (CCIT) :

Titulaire : Direction Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toamasina.

Suppléant : Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toamasina.

- PIC Atsinanana :

Titulaire : Coordonnateur Régional du PIC Atsinanana.

Suppléant : Spécialiste Gouvernance Locale du PIC Atsinanana.

- Programme RINDRA :

Titulaire : Coordonnateur Régional MSIS-Tatao du Programme RINDRA.

Suppléant : Coordonnateur PNUD du Programme RINDRA.

- Groupe Vulnérables :

Titulaire : Président de la Plate-Forme des Personnes Handicapées (PFPH).

Suppléant : Présidente de l'Association des Femmes Handicapées de Madagascar (AFHAM).

- Procureur de la République.

- Direction Régionale de la Sécurité Publique (DRSP).

- Circonscription de la Gendarmerie Nationale (CGN).

- Direction Régionale de l'Administration Pénitentiaire (DRAP).

- Zone de défense et de Sécurité (ZDS) Pangalanes.

- Partenaires privés :

- Direction Générale de la SPAT.

- Direction Générale du Projet VOLOBE II.

- Direction Générale de la SMMC.

- Direction Générale de la Société Ambatovy.

- Société Civile :

- Coordonnatrice de la FAFED.

- Président Régional de la CROIX ROUGE Malagasy.

- Partenaires Techniques et Financiers :

- ONG Saint Gabriel.

- Représentant PNUD.

- UNICEF: Point focal Social and Behavior Change Atsinanana de l'UNICEF.

- Plateformes :
 - Association Mérite de l'Est (AME).
 - Association HINA.
 - Association VITAL Fampandrosoana.
 - La Fabrique.
- Associations Culturelles : FFKM : 02 Représentants.
- Autorités traditionnelles : Tangalamena : 02 Représentants.
- Cadre de concertation existante : Président de la Commission Electorale Régionale (PCER/CENI).
- ADOPT (Association des Originaires de la Province de Toamasina) : Président ADOPT.
- FLZA.F.A (Fikambanan'ny ZAnaky ny Faritra Atsinanana) : Président FIZAF.A.
- Coopératives :
 - Président de la Coopérative PAACO.
 - Présidente de la Coopérative KOVAPAMMINA.

Article 2 : La fonction des membres de la Structure Locale de Concertation Régionale est bénévole.

Article 3 : Toutes dispositions antérieures et contraires à celles du présent arrêté sont et demeurent abrogées.

Article 4 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Toamasina, le 10 Avril 2024

Signé :
LE GOUVERNEUR
RAFIDISON Richard Théodore

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

REGION ATSIANANA

SECRETARIAT GENERAL



N° 008.....-2024/MDAT/REG-ATS/SG.

« POUR AMPLIATION CONFORME »

Toamasina, le 12 AVR 2024
LE SECRETAIRE GENERAL



MAHEFA Gervais
Administrateur Civil en Chef
de Classe Exceptionnelle

DESTINATAIRES :

- M. Le MDAT Antananarivo « Pour Compte rendu »
- M. Le PREFET DE TOAMASINA « Pour contrôle de légalité »
- L'intéressé(e) « Pour notification »
- Chrono
- Archives